|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 2** | **Document C23/53-F** |
| **12 juin 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| PROPOSition de création d'une unité du contrôle interne |
| **Objet**Doter l'organisation d'un système efficace pour mener en interne un contrôle et une évaluation axés sur les risques, indépendants et objectifs.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **prendre note** de la proposition de créer une Unité du contrôle interne et à **approuver** la création d'un poste de Chef du contrôle interne à la classe D-1.**Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**Excellence en matière de ressources humaines et d'innovation institutionnelle.**Incidences financières**Aucune.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**Recommandations du CCIG: 2022/4, 2022/5 (Document [C22/22](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0022/fr))Rapports du Corps commun d'inspection:[JIU/REP/2020/1](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2020_1_french_0.pdf) – Examen des progrès accomplis par les entités du système des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête[JIU/REP/2014/6](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_document_files/products/en/reports-notes/JIU%20Products/JIU_REP_2014_6_English.pdf) – Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies [JIU/REP/2016/1](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_document_files/products/en/reports-notes/JIU%20Products/JIU_REP_2016_1_English.pdf) – Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT)Cadre de responsabilité de l'UIT (Document [C22/57](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0057/fr)) |

# 1 Rappel et objectifs

L'UIT attache une grande importance à l'application des normes les plus exigeantes d'intégrité pour l'ensemble de son personnel et à la transparence et à la responsabilité dans ses programmes et ses activités. Dans cette optique, elle a entrepris un effort considérable pour renforcer ses fonctions et moyens de contrôle, dans le cadre d'un large examen orienté vers le renforcement des contrôles et de l'efficacité de son modèle des trois lignes de défense[[1]](#footnote-1). En conséquence, la direction de l'UIT réalise un plan d'ensemble pour renforcer le cadre de responsabilité; renforcer le suivi et l'évaluation; améliorer les contrôles internes et corriger les lacunes à cet égard; et remanier les cadres et les fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité.

Dans le cadre de ce plan d'ensemble, et suivant la configuration d'un grand nombre d'organismes des Nations Unies, l'UIT prévoit de créer une unité qui aura pour tâche de doter l'organisation d'un système efficace pour mener en interne un contrôle et une évaluation axés sur les risques, indépendants et objectifs. L'Unité du contrôle interne sera constituée en regroupant les fonctions d'audit et d'enquête dans une seule unité, en y ajoutant une fonction nouvelle d'évaluation. L'Unité du contrôle interne sera dirigée par un Chef du contrôle interne qui en assurera la direction et l'orientation stratégique au niveau hiérarchique approprié, et veillera à la qualité des services.

Intégrer ces fonctions renforcera la troisième ligne de défense du modèle en permettant une vue plus globale de la situation des risques de l'organisation. Les audits aident à repérer les risques et les vulnérabilités potentiels pour ce qui est des contrôles internes, de la gouvernance et de la conformité; les enquêtes remédient aux cas présumés d'inconduite, de fraude ou d'autres manquements au cadre de règles internes de l'UIT; et l'évaluation permet d'apprécier l'efficacité et les résultats des programmes, des politiques et des interventions à l'échelle de l'organisation.

Regrouper ces fonctions au sein de la même unité, en leur attribuant des responsabilités précises et distinctes, solidifiera le cadre de gestion des risques et améliorera la coordination, le partage de l'information et la communication entre les équipes investies des différentes responsabilités en matière de contrôle (tout en garantissant la confidentialité des enquêtes). Cela permettra une détection et un règlement plus efficaces des problèmes systémiques, une efficacité accrue et des décisions plus éclairées.

La nouvelle unité permettra une gestion plus efficace de la charge de travail et de l'affectation des ressources, dans la mesure où cette configuration devrait autoriser une plus grande souplesse, en permettant d'utiliser des auditeurs à l'appui d'une enquête, ou des enquêteurs à l'appui d'un audit, en fonction des besoins particuliers de l'organisation à un moment donné. L'Unité constituera l'interlocuteur unique pour gérer les interactions avec trois réseaux professionnels importants du système des Nations Unies: 1) la réunion des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies; 2) la réunion des représentants des services d'enquête des Nations Unies; et 3) le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Ce dispositif devrait favoriser l'amélioration des pratiques et l'échange de données d'expérience dans le domaine du contrôle interne.

# 2 Fonctions et responsabilités de l'Unité du contrôle interne

L'Unité du contrôle interne aidera la Secrétaire générale de l'UIT à s'acquitter de ses responsabilités de contrôle de gestion. Les activités d'audit, d'enquête et d'évaluation de l'Unité du contrôle interne seront régies par le Règlement financier et les Règles financières de l'UIT, ainsi que par une Charte de l'Unité du contrôle interne qui en précisera, entre autres, la mission, le champ d'action, les responsabilités et les attributions, et consacrera le principe fondamental de l'indépendance de l'Unité du contrôle interne dans l'exercice de ses fonctions.

Les services de contrôle interne couvrent l'ensemble des programmes, projets et activités menés par les trois Bureaux de l'UIT et les Départements du Secrétariat général, y compris hors siège. Les principes fondamentaux suivants sous-tendront l'action de l'Unité du contrôle interne:

a) Renforcer la transparence et la responsabilité: l'Unité du contrôle interne veillera à ce que l'UIT agisse conformément aux objectifs, politiques et procédures de l'organisation, aux orientations formulées par le Secrétariat de l'ONU et le système des Nations Unies, et aux intérêts des parties prenantes de l'UIT. Par l'intermédiaire de l'Unité, la Secrétaire générale continuera de garantir la transparence et la responsabilité de l'UIT vis-à-vis des États Membres, des autres institutions du système des Nations Unies et du public.

b) Renforcer la gestion des risques et les contrôles internes: l'Unité du contrôle interne aidera à établir les risques potentiels et les améliorations à apporter aux contrôles internes de l'UIT, de façon à permettre un cadre solide de gestion des risques. Elle aidera aussi l'UIT à mettre en application et à respecter les pratiques de référence concernant les cinq composantes du cadre du COSO[[2]](#footnote-2): environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et suivi.

c) Promouvoir une culture de l'apprentissage et du progrès continus: l'Unité du contrôle interne facilitera l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques au sein du Secrétariat de l'UIT. Elle favorisera ainsi une culture de l'apprentissage et du progrès continus afin d'améliorer la performance de l'organisation.

Les responsabilités de l'Unité du contrôle interne seront les suivantes:

a) Audit interne: les audits internes menés par l'Unité du contrôle interne constitueront une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil visant à apporter de la valeur ajoutée et à faire progresser les activités de l'organisation. Ils aideront l'UIT à atteindre ses objectifs en recourant à une méthode systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, en veillant au respect de la conformité. Tous les audits seront menés d'après les risques et conformément au Cadre de référence international des pratiques professionnelles adopté par l'Institut des auditeurs internes[[3]](#footnote-3).

b) enquêtes: l'Unité du contrôle interne enquêtera sur les cas présumés d'inconduite du personnel de l'UIT, y compris de fraude, de vol et de détournement de fonds, de corruption, de harcèlement sexuel et d'exploitation et de violence sexuelles, de discrimination, de harcèlement sur le lieu de travail et d'abus de pouvoir, de représailles contre les lanceurs d'alerte et d'abus de privilèges et d'immunités. L'Unité du contrôle interne est le seul organe compétent pour mener l'ensemble des enquêtes à l'UIT.

c) évaluation: l'évaluation jouera un rôle essentiel au sein de l'UIT, selon un processus systématique qui permette d'évaluer l'efficacité et les résultats des programmes, des politiques et des interventions dans toute l'organisation. Des conseils, un appui technique et une formation seront dispensés à ce titre aux fonctionnaires participant aux activités de suivi et d'évaluation dans toute l'organisation. L'évaluation favorise une culture de la décision fondée sur des données factuelles et, partant, des systèmes et des pratiques renforcés de suivi et d'évaluation. L'évaluation vise principalement à éclairer la prise des décisions, à améliorer les résultats et à garantir la responsabilité et la transparence. La fonction d'évaluation, dont le rôle est essentiel pour les entités du système des Nations Unies, faisait auparavant défaut parmi les fonctions de contrôle centralisées de l'UIT. Toutes les évaluations seront menées conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).

L'organigramme détaillé de l'Unité sera établi sous sa forme définitive par la Secrétaire générale après examen et évaluation des fonctions d'audit et d'enquête.

# 3 Considérations financières

Cette proposition est réalisable dans la limite des ressources allouées actuellement aux fonctions d'audit interne et d'enquête, tandis que le coût du nouveau poste de Spécialiste de l'évaluation sera couvert par le transfert d'un poste budgétisé préexistant dans l'organisation. Elle ne devrait donc entraîner aucun coût supplémentaire pour l'organisation.

# 4 Suite à donner par le Conseil

Le Conseil est invité à prendre note de la proposition de créer une Unité du contrôle interne et à approuver la création d'un poste de Chef du contrôle interne à la classe D-1.

# 5 Fonctions connexes

Le Bureau de l'éthique sera maintenu comme unité distincte et indépendante, et entretiendra avec l'Unité du contrôle interne une collaboration étroite pour les responsabilités dont elle a la charge, dont celle de faciliter la conception et l'application des normes les plus exigeantes de comportement éthique dans toutes les activités de l'UIT, de proposer des normes d'éthique, et de conseiller la direction, le personnel et les parties prenantes en formulant des avis et des conseils confidentiels sur le comportement éthique et en aidant le personnel à comprendre les politiques, les procédures et les pratiques de l'UIT et à s'y conformer.

La Secrétaire générale a décidé de doter l'UIT d'une fonction de médiateur, conformément à la pratique observée au sein du système des Nations Unies, pour offrir au personnel un cadre sûr pour aborder tout problème sur le lieu de travail et étudier les options possibles pour y remédier, selon des principes d'indépendance, de neutralité, de confidentialité et d'informalité. Cette fonction sera externalisée, conformément à la pratique de nombreuses entités des Nations Unies, pour garantir une utilisation efficace des ressources. Dans cette optique, l'UIT a commencé de s'entretenir avec le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies afin d'obtenir des conseils sur les prochaines étapes.

**Annexe**: 1

ANNEXE 1

Description d'emploi: Chef du contrôle interne (D1)

Contexte institutionnel

Le Chef du contrôle interne est chargé d'assurer la direction, l'orientation stratégique et la gestion globale de l'Unité du contrôle interne, en veillant à une coordination et une collaboration efficaces entre les fonctions d'audit interne, d'enquête et d'évaluation, en collaboration avec d'autres fonctions connexes comme celle de l'éthique. Le Chef du contrôle interne rend compte directement au Secrétaire général.

La durée de service à ce poste est limitée à cinq ans, comme il est de bonne pratique.

Tâches et responsabilités

Le Chef du contrôle interne:

a) Élabore le plan stratégique, exerce la direction et oriente l'action de l'Unité du contrôle interne, en concevant et réalisant des stratégies, des politiques et des cadres à moyen et à long terme qui contribuent au progrès régulier de l'UIT et apportent à l'organisation de la valeur ajoutée.

b) Veille à ce que les activités de l'Unité du contrôle interne respectent les normes, principes et lignes directrices internationaux applicables en matière d'audit, d'enquêtes et d'évaluation, dans le cadre de la mission de contrôle interne définie pour l'UIT.

c) Présente au Secrétaire général, aux États membres et à l'équipe de direction, en toute indépendance et objectivité, des assurances, des conseils et des rapports visant à faire progresser les activités de l'UIT et à aider l'organisation à atteindre ses objectifs.

d) Dirige les audits, les enquêtes et/ou les évaluations, selon qu'il convient, en particulier pour les cas complexes et/ou sensibles.

e) Élabore un plan annuel de contrôle interne axé sur les risques et les priorités, en consultation avec le Secrétaire général, et détermine les risques importants qui existent.

f) Établit et gère un programme d'assurance/d'amélioration de la qualité pour tous les aspects des activités de l'Unité du contrôle interne, y compris des examens périodiques et des auto-évaluations permanentes.

g) Examine et évalue les mécanismes de contrôle interne, les structures d'organisation, les systèmes et les processus de l'UIT, et veille à l'utilisation efficace et rationnelle des ressources de l'UIT.

h) Dirige les travaux de l'Unité du contrôle interne et développe ses capacités, en gérant les ressources de manière stratégique et en veillant à l'application de contrôles appropriés pour la gestion de la performance.

i) Prend l'avis du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) au sujet des politiques, stratégies et plans de travail pour le contrôle interne, et rend compte chaque trimestre des progrès accomplis.

j) Représente l'UIT lors de réunions de haut niveau d'organisations du système des Nations Unies, d'organes de contrôle interne et externe, de structures des États Membres et d'autres organisations internationales.

k) S'acquitte des autres tâches qui lui sont confiées.

Qualifications requises

Formation:

• Titre universitaire supérieur en administration d'entreprise, en administration publique, en audit, en droit, en finance, en comptabilité ou dans un domaine connexe, OU formation dans un établissement d'enseignement supérieur de réputation établie sanctionnée par un diplôme équivalent à un titre universitaire supérieur dans l'un des domaines précités.

• Certification(s) professionnelle(s) d'un ou de plusieurs organismes d'audit reconnus (CIA, CFE, CPM, CISA ou équivalentes).

• Pour les candidats internes, un titre universitaire de premier cycle dans l'un des domaines précités, associé à vingt années d'expérience professionnelle pertinente, peut remplacer le titre universitaire supérieur à des fins de promotion ou de rotation.

Expérience:

Au moins quinze années d'expérience acquise dans les domaines de l'audit, de l'évaluation, des enquêtes, des services de conseil de gestion, de l'amélioration des systèmes de gestion, de la gouvernance institutionnelle, du contrôle interne, ou de la gestion des risques, à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés, dont au moins cinq années au sein d'une équipe dirigeante à un poste de décideur en milieu international ou dans le secteur privé. Un doctorat dans un domaine connexe peut être considéré comme équivalent à trois années d'expérience professionnelle. Une expérience avérée à un poste de direction est requise, y compris de l'encadrement de personnel. Une expérience au sein d'une organisation du système des Nations unies serait un atout.

Langues:

Connaissance de l'une des six langues officielles de l'Union (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe) au niveau avancé et connaissance d'une deuxième langue officielle au niveau intermédiaire. La connaissance d'une troisième langue officielle serait un avantage. (Selon les dispositions de la Résolution 626 du Conseil, l'assouplissement des conditions requises en matière de connaissances linguistiques peut être autorisé pour les candidats ressortissants de pays en développement: lorsque les candidats de ces pays possèdent une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union, leur candidature pourra être prise en considération).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le cadre de responsabilité de l'UIT (Document [C22/57](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0057/fr)) est formulé selon le modèle des trois lignes de défense de l'Institut des auditeurs internes ([theiia.org](https://www.theiia.org/globalassets/documents/resources/the-iias-three-lines-model-an-update-of-the-three-lines-of-defense-july-2020/three-lines-model-updated-french.pdf)). Les gestionnaires opérationnels constituent la "première ligne": ils pilotent et gèrent les risques et les contrôles en phase d'exécution (gestion des résultats et des risques). La "deuxième ligne" recouvre les activités de contrôle définies par la direction de l'organisation pour renforcer et surveiller les contrôles de la première ligne. La "troisième ligne" renvoie à des garanties et des conseils indépendants et objectifs sur toutes les questions liées à la réalisation des objectifs. [↑](#footnote-ref-1)
2. Adopté en 1992, le cadre de contrôle du Comité des sponsors de la Commission Treadway (COSO) a été accepté depuis dans le monde entier eu égard à son exhaustivité, à son efficacité et à ses principes universels d'application de contrôles internes rigoureux. [↑](#footnote-ref-2)
3. [www.theiia.org](https://www.theiia.org/fr-ca/) [↑](#footnote-ref-3)